

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 06/2016

Réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie une première fois le lundi 11 octobre 2016 en présence du Syndic M. Daniel Crot, de MM. les Municipaux Denis Favre, Luigi Mancini, Blaise Jaunin, de Mme la Municipale Claudia Perrin et de notre boursière Mme Sandra Caccia afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le 27 octobre 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Ce préavis concerne la réalisation par étapes d'un Système d'Information du Territoire (appelé SIT) permettant de gérer, de communiquer et d'exploiter, sur un seul support, l'ensemble des données du territoire communal.

Pour rappel, le Conseil communal a adopté en 1999 un préavis d'un montant de CHF 112'000.- portant sur l'informatisation du cadastre souterrain (eau, électricité, assainissement), soit le scannage et/ou la digitalisation des plans établis sur papier par les partenaires d'alors. Ces données sont aujourd'hui hébergées sur des supports différents, utilisant des logiciels différents, sans interconnexion possible. La Municipalité précise que certaines données saisies sont lacunaires, notamment en ce qui concerne le réseau électrique.

Tenant compte de l'évolution des systèmes informatiques et d'une meilleure accessibilité pour des communes de notre taille, la Municipalité a décidé en 2013 de faire réaliser un schéma directeur pour le SIT communal.

En outre, sa mise en œuvre répond à des exigences légales (LGEO) qui définissent le cadre obligatoire et précisent le périmètre des données qui doivent être mises à disposition des utilisateurs.

Analyse :

Notre analyse s'est fondée sur le préavis lui-même, sur des informations communiquées par la Municipalité ainsi que sur les documents de l'Association pour le Système d'information du Territoire Vaudois.

Un SIT constitue un outil structuré de gestion du territoire, de communication et d'aide à la décision, et assure un accès fiable et permanent aux données. Il permet un fonctionnement plus efficace de l'administration en terme d'organisation du travail, de rapidité et de pertinence des analyses et des décisions stratégiques. Le SIT pourrait être accessible aux administrations et entreprises intervenant sur le territoire communal ainsi que pour les usagers. Il améliore également la planification des infrastructures à moyen et long terme (voir annexes du ASIT Vaud).

Lors de la réalisation du schéma directeur un nombre élevé de projets (66 projets) ont été inventoriés. Un degré de priorité a donc été fixé afin de permettre un échelonnement dans le temps de la mise en œuvre du SIT. La Municipalité a fixé quatre groupes de projets, dont deux seront mis en œuvre prioritairement en fonction de certains critères.

La réalisation des deux autres groupes de projets sera évaluée et mise en œuvre ultérieurement.

Les coûts des prestations à réaliser se montent à CHF 138'000.- (voir tableau 4.1. du préavis). Seules deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre selon la procédure « marché publique - marché de service sur invitation ». La prestation « Saisie des données (priorité 2) / réalisation des documents et des requêtes » n'est pas incluse dans ce montant.

Sur recommandation du comité d'évaluation et sous réserve de la décision du Conseil Communal, la Municipalité a retenu la meilleure offre, également la plus économique. A noter que l'entreprise recommandée a déjà réalisé un SIT dans 45 communes vaudoises.

Les coûts de la prestation « saisie des données (priorité 2) / réalisation des documents et requêtes » se montent à CHF 136'000.- et ont été soumis dans le cadre d'une procédure de « marché de service de gré à gré » par la même entreprise recommandée ci-dessus.

La Municipalité nous a remis le document "comparaison des prestations offertes" et nous confirmons la concordance des montants avec ceux mentionnés dans le préavis.

A noter que ces coûts comprennent l'hébergement et la maintenance pendant les deux premières années. A l'issue de ces deux ans, la Municipalité précise, à notre demande, que l'entreprise retenue pour ce projet, propose un contrat reconductible d'année en année de maintenance comprenant la mise à jour des programmes et des données ainsi que l'hébergement. Le coût annuel de cette prestation se monte à CHF 4'000.-.

Par ailleurs, la solution d'un groupement de communes pour la mise en œuvre d'un SIT présente, de l'avis de la Municipalité, un certain nombre de problèmes et d'inconvénients tels que : lenteur dans les prises de décisions et risque de blocage en cas de divergences ; engagement de personnel pour la conduite et la gestion du projet avec les risques lors de mutations du personnel, confidentialité des données etc.

Il convient de préciser que cet investissement d'un coût total de CHF 274'000.- a été prévu au budget 2016 pour un montant de CHF 360'000.- TTC.

Position de la commission :

La Commission estime qu'un tel investissement se justifie pleinement car un SIT tel que proposé est indispensable de nos jours pour faire face à la masse considérable de données et pour répondre aux défis croissants et exigeants en matière d'infrastructures, d'urbanisme et de gestion communale.

Nous relevons par ailleurs que la mise en œuvre du SIT répond à des exigences légales (LGEO).

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n°06/2016 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 06/2016, adopté en séance du 3 octobre 2016 ;
- ouï le rapport de la commission technique;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 274'000,- TTC pour la réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par le compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 27 octobre 2016

Le rapporteur :

Philippe NOËL

Les autres membres :

Philippe MUGGLI
Président

Ornella MORIER

Simon LOB

Philippe URNER